

Direction générale

Saint-Ouen, le 27 novembre 2025

La directrice générale

à

Mme Hélène CONWAY-MOURET
Sénatrice représentant les Français établis hors de France
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06

Objet : Situation des bourses scolaires en Turquie

Madame la Sénatrice,

Vous avez attiré mon attention sur la situation préoccupante des bourses scolaires en Turquie et avez sollicité un point de situation sur les versements des bourses scolaires 2024/2025 aux établissements de Turquie, ainsi que des éléments d'information sur la pérennité du dispositif des aides à la scolarité aux familles françaises résidant en Turquie pour l'année 2026.

L'Agence a rencontré d'importantes difficultés pour mener à bien l'ensemble des versements des bourses scolaires aux établissements sur la campagne 2024/2025. Ces difficultés techniques, liées au déploiement de l'application Scolaidé, qui ont fortement perturbé la génération des justificatifs de paiement, sont en cours de résolution. S'agissant tout particulièrement des cinq établissements accueillant des boursiers en Turquie, je peux vous confirmer que l'ensemble des versements ont bien été finalisés à ce jour et que les paiements de la campagne 2024/2025 des bourses scolaires sont désormais clôturés pour la Turquie. Je souhaite également souligner que l'Agence met actuellement tout en œuvre afin que ces retards de paiement ne se renouvellent pas sur la campagne des bourses scolaires 2025/2026.

S'agissant par ailleurs de la situation en Turquie, les autorités turques ont imposé à l'été 2024 des restrictions d'accès aux écoles françaises homologuées pour les élèves binational franco-turcs. Un certain nombre de familles désormais exclues des établissements homologués se sont reportées vers deux écoles privées locales partiellement francophones et non homologuées. Afin d'accompagner au mieux ces familles, et notamment les plus précaires d'entre elles, des dérogations ont été accordées pour les années scolaires 2024/2025 et 2025/2026 à ces deux établissements afin qu'ils puissent accueillir

des élèves boursiers. Sur l'année 2025/2026, 44 enfants ont pu ainsi bénéficier de bourses à titre dérogatoire, tandis que nos deux établissements AEFE continuent d'accueillir plus de 360 boursiers.

Dans un contexte très sensible avec les autorités turques, il a été décidé, sur proposition du poste diplomatique, de mettre fin à compter de l'année scolaire 2026/2027 à ce régime dérogatoire qui bénéficie à des établissements d'enseignement turc. Les familles concernées sont invitées à s'orienter vers des établissements turcs et pourraient bénéficier d'un enseignement français par le CNED lequel ouvre droit à des bourses scolaires.

Je vous prie de croire, Madame la Sénatrice, en l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Claudia SCHERER-EFFOSSE